

Compte rendu de la séance de l'Association Foncière de Witternheim du 24 janvier 2018

Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres absents : 4

Sous la présidence de Madame Claire DUTTER, présidente.

A l'ouverture de la séance sont présents : HAUG Marcel, SPITZ Christiane, HAUG J-Jacques, SHNEIDER Fabien, KRETZ Claude et GAUTSCH Arnaud

Absents excusés : ADAM Roland et Kretz Patrice

Absents : HAUG Sébastien, KRETZ Patrick

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 27 janvier 2017
3. Adoption du compte administratif 2017
4. Adoption du compte de gestion
5. Affectation du compte de résultat
6. Adoption du budget primitif 2018
7. Admission en non-valeurs
8. Divers

Communiqué de la présidente :

Madame Claire DUTTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'association foncière.

1 : Désignation d'un secrétaire de séance :

Est désigné secrétaire de séance Monsieur Arnaud GAUTSCH

2 : Approbation du compte rendu du 27 janvier 2017 :

Après lecture, les membres de l'association foncière approuvent le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

3 : Adoption du compte administratif 2017

Le compte administratif affiche les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 8 141,27 €

Recettes : 7 686,52 €

Déficit de l'exercice : 454,75 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2016 : 25 811,61 €

Résultat de fonctionnement cumulé de 25 356,86 €

Section d'Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté de l'année 2016 : 0,00 €

Solde d'exécution cumulé de 0,00 €

Madame la présidente donne la présidence à Madame Christiane SPITZ et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le bureau approuve à

4 voix pour

Et 2 abstentions

4 : Adoption du compte de gestion :

Vu les résultats du compte établi par le comptable public,

Vu la conformité avec le compte administratif,

Le bureau adopte le compte gestion et donne quitus au comptable.

Après en avoir délibéré, le bureau approuve à

6 voix pour

Et 1 abstention

5 : Affectation du compte de résultat :

Le bureau décide d'affecter l'excédent total de 25 356,86 € (ligne 002) en report de fonctionnement pour 2018.

Adopté à l'unanimité

6 : Adoption du budget primitif 2018 :

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident d'arrêter le budget primitif 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 32 356,86 €

Recettes : 32 356,86 €

Section d'investissement Néant

**6 voix Pour
Et 1 voix Contre**

7 : Admission en non-valeurs

Par circulaire DGFIP du 7 mai 2014, fixe le seuil en dessous duquel la Trésorerie est dispensée d'effectuer des poursuites à 40 euros.

Toute action de recouvrement envers les personnes listées ci-dessous reste impossible. Il est donc nécessaire de les mettre en non-valeur.

Exercice	Nom	Montant
2016	DISCHLI Gérard Victor	24,24
2016	LACHMANN Xavier	15,13
2016	LACHMANN Xavier Charles	113,24
2016	ROHMER Anne	39,24
2016	SEYLLER Fernand	8,51
2015	SEYLLER Fernand	8,51
2016	STURM Roland Aime	9,02
TOTAL		217,89 €

Le comité valide la mise en non-valeur des redevances établies à l'encontre des personnes citées ci-dessus et ouvre les crédits nécessaires au budget.

Cependant, pour l'avenir, il conviendra d'indiquer au regard des créances, les parcelles concernées pour permettre une identification précise du propriétaire et des exploitants.

Sous réserve de trouver une solution pour l'année 2018

**6 voix pour
Et 1 abstention**

Madame la Présidente fait part de la prochaine mise à jour du logiciel informatique qui gère la facturation de l'AFR, cela va résoudre un certain nombre d'erreur.

8 : Divers

Monsieur Claude KRETZ souligne plusieurs points :

- A son avis, il y a des incohérences dans la facturation des redevances AFR
- Il demande également qu'un bail soit établi entre l'AFR et les locataires des parcelles n°92 section 6, n°7 et 38 section 3 et n°1 section 4
- Il informe les membres du bureau que la Commune a fait intervenir, à ses frais, une entreprise pour l'élagage des propriétés communales. Ceci a pour conséquence de remettre en question le travail de secrétariat financé par la Commune.

En réponse, Madame la présidente suggère de faire une réunion début mars. D'ici là, le logiciel sera à jour et elle aura les réponses de la Préfecture sur le moyen légal de vérifier et de corriger. Concernant le secrétariat, elle va demander à Madame Solène SCHMITT de noter les heures et les missions qu'elle effectue pour le compte de l'AFR. Ces heures pourront être payés à la Commune par convention.

La présidente rappelle que cette année aura lieu, comme tous les 2 ans, des travaux d'élagage.

Un tour de plaine va être effectué au printemps pour estimer les travaux d'entretien à réaliser.

Monsieur Patrice KRETZ a soulevé que le macadam route de Neunkirch a été cassé par un exploitant agricole ; que ce n'est, cependant pas du ressort de l'AFR mais de la Communauté de Communes.

DUTTER Claire	GAUTSCH Arnaud	HAUG Marcel
SPITZ Christiane	ADAM Roland Excusé	KRETZ Claude
HAUG Jean-Jacques	KRETZ Patrice Excusé	SCHNEIDER Fabien
KRETZ Patrick /	HAUG Sébastien /	